

Préparation à l'examen initial - Classes 2 à 9 hors classe 7^{CS/PEX10} (ADR)

Objectifs

- Répondre à l'obligation réglementaire concernant l'obtention du certificat de Conseiller à la sécurité (A.D.R., § 1.8.3),
- Maitriser la réglementation de l'ADR et de l'Arrêté TMD en vigueur, pour les classes 2 à 9 (hors classe 7)
- Connaitre le rôle, les missions et obligations du conseiller à la sécurité,
- Mettre le candidat en condition d'examen en vue de l'obtention de son certificat de Conseiller à la sécurité.

Public Visé

Toute personne souhaitant se présenter à l'examen initial de conseiller à la sécurité - classe 2 à 9 (sauf classe 1 et 7) pour le transport des marchandises dangereuses par voies terrestres.

Objectifs pédagogiques

Répondre à l'obligation réglementaire concernant l'obtention du certificat de Conseiller à la sécurité (A.D.R., § 1.8.3),
Maitriser la réglementation de l'ADR et de l'Arrêté TMD en vigueur, pour les classes 2 à 9 (hors classe 7)
Connaitre le rôle, les missions et obligations du conseiller à la sécurité,
Mettre le candidat en condition d'examen en vue de l'obtention de son certificat de Conseiller à la sécurité.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Pédagogie active s'appuyant sur la manipulation de la réglementation ADR,
- Livret stagiaire individuel,
- Mise à disposition de l'ADR et de l'Arrêté TMD en vigueur,
- Exercices d'application écrits et/ou oraux individuels et collectifs,

Qualification Intervenant(e)(s)

Stage animé par un formateur BVT qualifié.

Pré Requis

Niveau fin de scolarité minimum

Parcours pédagogique

Le stage se déroule sur une durée de 8 jours, à raison de 7h00 par jour. Durée totale du stage : 56 heures.

Chaque session de formation est composée de 2 parties :

- Partie théorique : Tronc commun de formation - 5 jours.
- Partie pratique : Mise en condition d'examen - 3 jours.
Chaque participant s'inscrit de manière simultanée sur les 2 parties.

Méthodes et modalités d'évaluation

Exercices pratiques de mise en situation d'examen permettant d'évaluer la maîtrise de la réglementation ADR et de l'Arrêté TDM

Modalités d'Accessibilité

Pour valider l'accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap, contactez-nous.

Durée

56.00 Heures

8 Jours



Contactez-nous !

Emilie MONTOYA
Coordinatrice Administrative et Commerciale

Tél. : 0141805203
Mail : emilie.montoya@apave.com